



## Charte Soutien Gestuel VD

Les membres fondateurs, forts de leur expérience de 15 années de pratique du Soutien Gestuel peuvent affirmer l'utilité de cette approche et la pertinence de leur choix quant à sa diffusion.

Ainsi, le membre formateur de l'Association s'engage à respecter les valeurs qui ont motivé les membres fondateurs du Soutien Gestuel et leur choix pour diffuser cette approche :

- La communication est un droit de tout être humain.
- Pour des personnes en difficulté d'expression et/ou de compréhension orale, il est nécessaire et indispensable de proposer des outils de Communication Améliorée et Alternative simples et adéquats.
- La diffusion du Soutien Gestuel se fait lors de rencontres conviviales dites *initiations* (d'une durée d'une à deux heures) durant lesquelles le membre formateur présente la démarche et propose une mise en pratique des gestes.
- Le membre formateur doit être reconnu par le comité.
- Le membre formateur s'engage à effectuer au moins une initiation tous les deux ans. Il communique la date et le lieu de ses initiations et/ou cours au Comité.
- Toute personne intéressée doit pouvoir accéder gratuitement ou à moindre frais (tarifs fixés par l'Association) à une séance d'initiation au Soutien Gestuel.
- L'achat du matériel relatif au Soutien Gestuel est proposé uniquement aux personnes ayant participé à une initiation. Le prix du matériel doit être modique et il est fixé par le Comité.
- Des cours de perfectionnement peuvent être proposés par les membres formateurs, les tarifs devant être approuvés par le Comité.

Lieu et date :

Nom et prénom du membre :

Signature du membre :